

***Etude et préconisation pour la mise en
place d'une filière d'assainissement
individuel***

Mise en conformité pour deux logements

Département de l'AUDE

Commune de MONTMAUR

Lieu-dit : « La Pendude »

Date	Opérateur	Dossier N° ES 20.093
18/11/20	AL	Création
		Modification

PETITIONNAIRE

***M.HUERIEZ Baptiste
Lieu dit " La Pendude"
11320 MONTMAUR***

BUREAU D'ETUDE - VRD

OPALE
ZA La Plaine
11 300 Cournanel
Tel : 04.68.69.20.01
Fax : 09.70.19.34.74

OBJET DE L'ETUDE

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour une habitation et un logement de type gîte, sur la commune de MONTMAUR (11).

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

RESUME DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.HUERIEZ Baptiste Lieu dit " La Pendude" 11320 MONTMAUR
Nature du projet	Mise en place de filières d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit " La Pendude" 11320 MONTMAUR
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N°173 Section : ZK
DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil :	-Habitation principale : 3 pièces principales dont 2 chambres -Gîte : 2 pièces principales dont 1 chambre On prendra un nombre d'équivalent habitant de 5EH* pour le dimensionnement de la filière.
DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Compte tenu des contraintes techniques et de coût de mise en place dues aux caractéristiques de la zone d'étude (superficie disponible, présence de blocs rocheux à faible et moyenne profondeur), une filière classique ne pourra être implantée.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) Préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 5 EH : CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion avec trop plein au talus.
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la nouvelle filière d'assainissement. -Les ouvrages existants sont à déconnecter et extraire ou condamner. -Mise en place de regards de contrôle -Clapet anti retour au point de rejet

*On compte 2 Equivalents habitants/chambre pour ce qui concerne le gîte.

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	<i>M.HUERIEZ Baptiste</i> <i>Lieu dit " La Pendude"</i> <i>11320 MONTMAUR</i>
Nature du projet	Mise en place de filières d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit " La Pendude" 11320 MONTMAUR
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 173 Section : ZK

DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal et locatif	
Nombre de pièce principale	5 au total pour les deux habitations	
Type de pièces principales <u>-Habitation :</u> <u>-Gîte :</u>	➤ 2 chambres ➤ 1 séjour / salle à manger ➤ 1 chambre ➤ 1 séjour / salle à manger	
Capacité d'accueil en équivalent habitant (EH)	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 5EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	2
	Salle de Bain	2
	Lave linge	2
	Lave vaisselle	2

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE		
Superficie de la parcelle	> 1000 m ²	
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable	Oui
	Présence d'un captage, puits, source ↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement	Non
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude	Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation
		> 3m de toute culture, plantation, ...
		> 3m de limite de parcelle
	Superficie disponible pour l'assainissement	> 100 m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible	Oui
Terrain en zone inondable	Oui	
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Oui	
Milieu récepteur	Absence d'un cours d'eau à proximité de la zone d'étude. Absence de fossé	
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et parsemé d'arbres.	
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente faible sur la zone d'étude. La texture du sol s'est révélée argileuse à argilo marneuse. Les sondages ont démontré la présence d'un sol profond sur le lieu prévu d'implantation - Profondeur des sondages : S1 : 1.00m S2 : 1.00m S3 : 1.00m	
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui , profondeur par rapport au TN		Non*
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon	0.60m 26 mm/h Perméabilité médiocre
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Médiocre

*Les informations recueillies auprès du pétitionnaire indiquent la présence de blocs rocheux (type roches friables) sur certaines parties de la parcelle. Un déroctage éventuel reste à prévoir.



CONCLUSION DE L'ETUDE DE SOL

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol imperméable.
Les sondages ont mis en évidence un sol de texture argileuse à argilo marneuse et suffisamment profond sur le lieu prévu d'implantation.

La pente est apparue de faible à moyenne sur la zone d'étude.

Toutes les sorties des habitations devront être collectées par le nouvel ouvrage d'assainissement.
La fosse en place est à vidanger et extraire ou condamner.

Compte tenu des caractéristiques de la zone d'étude, la mise en place d'une filière classique entrainerait de lourdes contraintes techniques et de coût, une filière agréée est une solution plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités se fera en partie par infiltration sur la parcelle, via une conduite d'évacuation type drain de dispersion, avec un trop plein au talus.
Un clapet anti retour est à prévoir à ce point de rejet.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.

Mise en place de regards de contrôle et de bouclage(cf. Schéma).

FILIERE DE TRAITEMENT CLASSIQUE ADAPTEE

Filières agréées

EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES

Sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion de

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Compte tenu des contraintes techniques et de coût de mise en place dues aux caractéristiques de la zone d'étude (superficie disponible, présence de blocs rocheux à faible et moyenne profondeur), une filière classique ne pourra être implantée.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	<i>Filières agréées Préconisées de 5 EH : CF annexe N°1</i> La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	<u>Mode de dispersion :</u> <i>Sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion avec trop plein au talus.</i>
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la nouvelle filière d'assainissement. -Les ouvrages existants sont à déconnecter et extraire ou condamner. -Mise en place de regards de contrôle -Clapet anti retour au point de rejet

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	X
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	X
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	X
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	X
SEPTODIFFUSEUR SD14	4	2010-008	
SEPTODIFFUSEUR SD22	5	2010-009	X
SEPTODIFFUSEUR SD23	5	2010-010	X
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-011	
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-016	X
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-017	X
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-7	2010-018	X
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-019	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-020	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-021	
Kingspan Environmental BIODISK BA5EH	5	2010-022	X
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-023	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026	X
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2010-026 (bis)	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-001	X
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-002	
ALIAXIS R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-003	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-004	X
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-005	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-006	X
Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	4 à 6	2011-007	X
EYVI 07 PTE SMVE	7	2011-008	
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-009	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-010	
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-012	X
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL GmbH	6	2011-013	

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD BIOKUBE (5EH)	2 à 20	2011-015	X
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	5	2011-016	X
EPURFIX CP MC (6EH)	4	2011-017	
PRECOFLO CP (5EH)	6	2011-018	
EPURFLO MINI CP	5	2011-019	X
EPURFLO MAXI CP	5 à 10	2011-020	X
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	12 à 20	2011-021	
AQUATEC VLF ATF-8EH	5	2011-022	X
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	8	2011-023	
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	4 et 5	2011-024	X
STATEPUR MAXI CP	6	2012-001	
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	X
EPURBA COMPACT	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	X
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	5,10 15 et 20	2012-010	X
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	X
EPUR NATURE AUTOEPURE 4000 ; 7000 ; 5000 et 9000	9 et 17	2012-012	
BIOROCK D10 BIOROCK	8,10,15 et 20	2011-004 - 2011- 004 bis et 2012-013	
EPUR BIOFRANCE ROTO	10	2012-014	
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	8, 12, 16, 20	2012-019	
EPUR BIOFRANCE PLAST	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	
IFB Environnement Végépure Compact	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	
IFB Environnement Végépure ProMS	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023- ext02- 2012-023-ext03-2012- 023-ext04-2012-023-ext05- 2012-023-ext06-2012-023- ext07- 2012-023-ext08- 2012- 023-ext09-2012-023-ext10- 2012-023-ext11- 2012-023- ext12- 2012-023-ext13- 2012- 023-ext14- 2012-023-ext15- 2012-023-ext16	X
EPURFLO	4 à 20	2012-024	X
	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	X

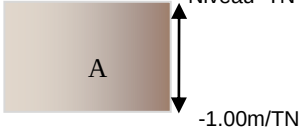
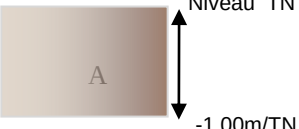
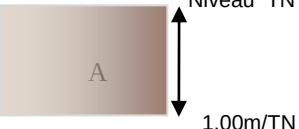
FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	X
EPURFLO MINI CP et MEGA CP	(5,6,7,8,10) Et (12,14,17,20)	2012-028	X
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	X
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH : :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	X
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	X
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	X
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	X
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	X
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	X
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	X
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	X
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	X
ATB France PUROO 6	1 à 6	2013-003	X

Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).
La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément.

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00 m</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00 m</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00 m</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non* **Moyenne**
- Hydromorphie : Non..... **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2% sur la zone d'étude **Bonne**

* Présence de blocs type roches friables sur certaines parties de la parcelle.

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.